

## Annexe 3 : Coopération entre les lieux de formation – déroulement chronologique de la formation sur les trois lieux de formation

Aide en chauffage AFP	1 <sup>er</sup> sem.			2 <sup>e</sup> sem.			3 <sup>e</sup> sem.			4 <sup>e</sup> sem.		
	EP	CI	Entreprise	EP	CI	Entreprise	EP	CI	Entreprise	EP	CI	Entreprise
<b>1. Planification des travaux</b>												
1.1 Réceptionner et vérifier les mandats	B		E							A		Au
1.2 Aménager et sécuriser le poste de travail	B		E			Au				A		
1.3 Rédiger des rapports	B/A		E			Au						
1.4 Trier et éliminer les déchets	B		E	A		Au	A			A		
1.5 Entretien des outils et des machines	B/A		E			Au						
<b>2. Montage d'installations et d'appareils thermiques</b>												
2.1 Mettre en place les composants d'installation			E									Au
2.2 Monter en équipe des générateurs de chaleur fonctionnant avec des énergies renouvelables						E	B			A		Au
2.3 Monter en équipe des générateurs de chaleur fonctionnant avec des combustibles fossiles						E	B			A		Au
2.4 Démontez des installations en équipe				B/A		E						Au
<b>3. Installation de conduites et de robinetteries</b>												
3.1 Contrôler et entreposer du matériel			E			Au						
3.2 Dessiner des schémas de montage	B			A		E	A			A		Au
3.3 Préfabriquer des conduites			E						Au			
3.4 Installer des conduites après concertation				B		E	A					Au
3.5 Installer des robinetteries, des pompes, des dispositifs de mesure, de régulation et de sécurité après concertation									E	B/A		Au
<b>4. Montage d'émetteurs de chaleur</b>												
4.1 Monter des corps de chauffe après concertation									E	B/A		Au
4.2 Poser des chauffages au sol en équipe			E							B/A		Au
4.3 Monter des aérothermes et des panneaux rayonnants de plafond en équipe									E	B/A		Au
<b>5. Mise en service d'installations thermiques</b>												
5.1 Effectuer des essais de pression en équipe						E						Au
5.2 Rincer une installation						E						Au
5.3 Remplir une installation en équipe				B/A		E						Au

**École professionnelle :**  
B = bases  
A = approfondissement

**Cours interentreprises :**  
CI 1 : 8 jours (1<sup>er</sup> semestre)  
CI 2 : 1 jour (EPlaC ; 1<sup>er</sup> semestre)  
CI 3 : 8 jours (2<sup>e</sup> semestre)  
CI 4 : 4 jours (3<sup>e</sup> semestre)

**Entreprise :**  
E = Le formateur enseigne la CO progressivement aux personnes en formation (montrer, exercer).  
Au = À la fin du semestre, les personnes en formation sont en mesure d'exécuter la CO de manière autonome.